



Tarifs des salles publiques sises dans les bâtiments scolaires SALLE DE GYMNASTIQUE DU CENTRE SCOLAIRE DE LA PROZ

Société locale	Nouveaux tarifs au 01.01.2025	
	½ salle	salle complète
par heure	CHF 20.-	CHF 40.-
par heure et demi	CHF 30.-	CHF 60.-
par ½ journée (max 4h.)	CHF 60.-	CHF 120.-
par journée	CHF 120.-	CHF 240.-

Société locale	Nouveaux tarifs au 01.01.2025
Manifestation (ve dès 18h00-sa-di) + demi-journée + journée	CHF 700.- CHF 100.- CHF 200.-

Société hors commune : **120%** du tarif société locale

Rabais pour les réservations permanentes :

- Entre 4 et 6 mois : 10%
- Entre 7 et 9 mois : 20%
- Entre 10 et 12 mois : 30%

Dispositions finales

- **Entrée en vigueur** : pour les contrats signés dès le 01.01.2025.
- **Paiement des locations** : au terme de l'utilisation. La salle est louée à la journée, si elle ne peut pas être utilisée par un autre locataire.
- **Les pertes et dégâts** sont comptabilisés lors du décompte final.
- **L'administration communale** s'occupe des modalités pour l'encaissement.
- **La mise en place et le rangement** sont à charge des utilisateurs.
- **En cas de salissures extraordinaires et/ou marques importantes**, le propriétaire des installations se réserve le droit, lors de l'établissement du décompte final, de comptabiliser la remise en état au prix de Fr. 70.-/h + les produits de nettoyage ; si nécessaire, il demande un devis auprès d'une entreprise locale qui facturera la réparation directement à l'entité qui a signé le contrat de location.
- **En cas de litige**, la commission en charge des bâtiments scolaires recherche des solutions, si nécessaire, rapporte au conseil municipal qui statuera.
- Le conseil municipal se réserve le droit d'adopter ces tarifs.

Ainsi adopté par le conseil communal en séance du 05.12.2023.